



HAL
open science

Master MEEF 2 DEG - Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation - 2nd degré

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master MEEF 2 DEG - Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation - 2nd degré. 2017, Aix-Marseille université - AMU. hceres-02028958

HAL Id: hceres-02028958

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028958v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Master Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation – 2nd degré

Aix-Marseille Université - AMU

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Arts, lettres, langues et sciences humaine

Établissement déposant : Aix-Marseille Université - AMU

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La mention *Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation - 2nd degré* (MEEF 2D) fait partie des 27 masters du champ *Arts, lettres, langues et sciences humaine* (ALLSH) d'Aix-Marseille Université et représente plus de la moitié des étudiants inscrits en master dans ce champ. Elle prépare essentiellement aux métiers du professorat en collège et lycées. Cette mention succède à des formations qui prenaient en charge la préparation aux concours d'enseignement du secondaire.

Cette mention possède 16 parcours permettant la formation de professeurs documentalistes et de professeurs disciplinaires (disciplines des filières générales et technologiques) de l'enseignement secondaire. Ces différents parcours visent l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de ces métiers dans des structures scolaires du second degré ou post scolaires (classes préparatoires aux grandes écoles, section de techniciens supérieurs, universités).

Les parcours sont structurés autour d'un tronc commun ayant pour objectif l'acquisition des connaissances et de compétences professionnelles transversales. Des unités d'enseignement spécifiques aux différents parcours ont pour objectif l'acquisition des connaissances et de compétences professionnelles disciplinaires. En M1, la formation intègre une préparation au concours, en M2 elle organise une alternance professionnelle pour les étudiants fonctionnaires stagiaires et développe les aspects professionnels lors de stages pour les autres statuts.

Deux diplômes d'études supérieures universitaires (DESU) sont associés à cette formation : un DESU-FTSG qui s'adresse aux fonctionnaires-stagiaires titulaires d'un master MEEF ou n'ayant pas besoin de valider le master ; un DESU qui est conçu comme un dispositif d'aide à l'accès aux métiers de l'enseignement à destination des inscrits en 2nde année de master devant passer le concours à nouveau.

L'enseignement est dispensé sur trois sites de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education -ESPE (Aix-en-Provence, Marseille Canebière, Avignon), sur quatre sites d'Aix Marseille Université (ALLSH à Aix en Provence, Faculté des Sciences (deux sites) et Faculté des sciences du sport à Marseille,) et à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse - UAPV.

Analyse

Objectifs

Les compétences et capacités visées par le master *MEEF 2nd degré* ainsi que les débouchés sont clairement présentés. La mention vise la formation de professionnels de l'enseignement et de l'éducation qui se destinent principalement au secteur scolaire du second degré, mais aussi au secteur extra-scolaire de type association périscolaire, collectivités territoriales ou organisme de formation. Il s'agit donc de permettre d'acquérir les connaissances et les compétences

fortement liées au référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation. La progressivité des enseignements et de la professionnalisation sont mentionnées explicitement comme un objectif majeur de l'organisation de la formation.

La présentation détaillée des différentes unités d'enseignement (UE) de chaque parcours avec leurs objectifs, leur contenu, leurs modalités d'enseignement et d'évaluation, leur lien avec les stages professionnels, met en évidence la bonne adéquation entre la formation et ses objectifs et donne une bonne lisibilité à son organisation.

Organisation

La formation possède 16 parcours qui présentent une organisation homogène. L'autoévaluation pointe un manque de visibilité de la formation dispensée par chaque parcours pour les étudiants, et ce malgré des efforts de diffusion de l'information sur des supports variés. L'éclatement sur les différents sites et une communication essentiellement sur le nom des parcours qui masque les options hébergées sont des freins à cette communication.

Dans chaque parcours, la première année (M1) facilite la préparation au concours et la seconde année (M2) la professionnalisation progressive aux métiers de l'enseignement que les étudiants soient titulaires ou non du concours. Au cours des quatre semestres, l'enseignement des connaissances et compétences est réparti en quatre blocs de savoirs à partir d'une approche théorique et professionnelle, mais aussi transdisciplinaire sous des formats de formation réunissant les formateurs de différents statuts. Un tronc commun aux différents parcours, mais également aux deux autres mentions *MEEF 1^{er} degré* (1D) et *Encadrement éducatif* (EE) vise la construction d'une culture commune (144 heures). Ce tronc commun pose des difficultés d'organisation et parfois une perte de sens pour les étudiants.

Les propositions de construction d'un curriculum pour chaque parcours et d'amélioration de l'exploitation des ressources numériques sont des pistes intéressantes pour améliorer l'organisation et la communication sur la formation.

Positionnement dans l'environnement

L'ESPE d'Aix-Marseille résulte d'un partenariat entre l'AMU, l'UAPV et l'académie d'Aix-Marseille formalisé par une convention cadre définie en termes d'objectifs de formation des enseignants, de recherche et d'innovation pédagogique et en termes de moyens. Le partenariat étroit avec le rectorat qui en résulte est un point fort pour la professionnalisation de la formation, mais en contrepartie il oriente fortement la formation sur la préparation au concours en M1 et sur la formation des stagiaires en M2, négligeant ainsi en partie les autres débouchés professionnels du master.

L'environnement de la formation est riche, diversifié et dépasse un rayonnement local. Elle bénéficie de divers partenariats qui enrichissent les enseignements et les terrains de stages, principalement dans le domaine artistique (musique et danse) et scientifique (la mention bénéficie de 11 des 13 conventions signées avec des secteurs privés, publics, associatifs, au niveau régional et national).

La formation s'appuie sur le laboratoire ADEF (apprentissage, didactique, évaluation, formation) équipe d'accueil de l'AMU associée à l'IFé.

La formation bénéficie d'un rayonnement régional formalisé par une convention entre les rectorats d'Aix Marseille, Nice, Toulouse et les universités de Nice Sophia Antipolis et Toulouse Jean Jaurès. Ces conventions contribuent à une coopération de formation entre les académies d'Aix-Marseille, Toulouse et Nice ; elles permettent notamment un accueil d'étudiants pour des parcours non proposés à Toulouse et Nice.

La formation s'inscrit également dans un environnement international qui s'est construit dans le cadre de réponse à des projets internationaux et dans le cadre d'expertises sur les systèmes éducatifs étrangers.

Equipe pédagogique

Un organigramme fonctionnel permet de visualiser l'organisation du pilotage de la mention. Ce pilotage est conçu pour favoriser la coordination des équipes pédagogiques entre les différents sites. Les équipes pédagogiques sont représentées majoritairement par des enseignants universitaires dans la formation spécifique des différents parcours (2/3 d'universitaires contre 1/3 d'enseignants du secondaire), en revanche elles sont constituées de 3/4 d'enseignants du secondaire pour les UE de tronc commun et UE de langue vivante (LV). Tous les enseignants universitaires mentionnés dans le dossier sont d'AMU, aucun de l'UAPV. Ces équipes sont coordonnées par un responsable pour chacun des parcours, dont certains peuvent être de l'UAPV. Il existe également un coordinateur pour chacun des sites. Cette organisation fonctionnelle est soutenue par quatre conseils de mention et quatre rencontres avec les équipes pédagogiques par an, mais le dossier ne permet pas de saisir réellement les modalités de rencontre et de travail des équipes pédagogiques. La coordination entre la multiplicité des acteurs (tuteurs terrain, formateurs et universitaires) reste insuffisante. Des besoins de rencontres et de dialogue pour construire une culture commune, de formation des tuteurs terrain par l'ESPE pour une meilleure connaissance des parcours, de meilleure prise en compte des charges qui incombent aux responsables de parcours sont pointés. Des réponses à ces besoins repérés permettraient très certainement de faire progresser la cohésion des équipes pédagogiques.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Le master est largement ouvert aux professionnels en réorientation ou en approfondissement, soit titulaire du diplôme requis, soit par validation des acquis de l'expérience (VAE). Ils représentent 1/3 des inscrits, les autres sont des étudiants titulaires d'une licence ou d'un master disciplinaire, et plus marginalement des étudiants issus de classes préparatoires (CPGE Khûbes <i>i.e.</i> étudiants ayant effectué trois années) sous réserve de l'avis de la commission pédagogique. Dans le cas des parcours technologiques et professionnels, le recrutement se fait également par des passerelles (BTS, DUT) qui sont encore insuffisamment répertoriées.</p> <p>Le nouveau master n'a pas modifié la réussite en M1 (entre 61 et 64 % depuis 2012-2013). En M2, après une chute des diplômés en 2013-2014 et 2014-2015 (de 70 % à 43,5 % puis 50 %), qui peut être reliée aux modifications des modalités de contrôle et la disparition d'un système de compensation entre les semestres en M2, la réussite atteint 75 % en 2015-2016. Cette formation est trop jeune pour disposer d'un suivi de l'insertion professionnelle, il est possible cependant de relever qu'en 2014-2015 et 2015-2016 aucun inscrit en M2 ne vise une autre insertion professionnelle que l'Education Nationale (à relier à la sélection d'entrée en M2 pour une formation orientée sur l'enseignement dans le secondaire). Parmi les diplômés du master MEEF en 2014-2015, un tiers d'entre eux poursuivent leurs études ; il s'agit essentiellement des nouveaux lauréats du concours qui alimentent le DESU-FTSG. Quelques rares poursuites en doctorat suite au M2 sont observées (1 en 2014-2015).</p>
Place de la recherche
<p>L'initiation à la recherche oriente les étudiants vers des objets de recherche directement liés à l'éducation, ce qui est appréciable. Or celle-ci est essentiellement concentrée dans quatre UE du M2 (communes aux mentions <i>MEEF 1D, 2D et EE</i>). Il existe un certain décalage entre cette organisation et les évolutions de la formation qui envisagent son adossement à la recherche dans un continuum entre la licence et la titularisation. L'initiation à la recherche, actuellement massée au cours de la seconde année, et le postulat de son incompatibilité avec la préparation au concours peut questionner. En effet, une formation à la recherche et par la recherche est un moyen pour préparer à l'épreuve d'admission. Par ailleurs, ce choix réduit considérablement cette entrée pédagogique qui facilite la capacité à « s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement personnel » (cf. référentiel de compétence métier). Dans cette perspective, il est toutefois intéressant que le mémoire soit proposé à tous les étudiants de M2 et déjà titulaires d'un master qui s'engagent dans un diplôme d'université (DESU).</p> <p>La démarche qui consiste à s'appuyer sur l'observatoire des formations pour évaluer le degré d'articulation du mémoire avec la professionnalisation est intéressante. Elle met en évidence la nécessité d'ancrer davantage le mémoire dans le terrain.</p>
Place de la professionnalisation
<p>Le dossier mention ne rend pas lisible les démarches menées avec les différentes licences qui constituent les viviers de recrutement et qui doivent être impliquées dans une professionnalisation progressive. Rien dans le dossier mention ne permet d'identifier si les stages de préprofessionnalisation de l'UE pro-MEEF mentionnés dans le dossier pilotage du master concernent également la mention <i>MEEF 2nd degré</i>.</p> <p>La professionnalisation dans le cursus de la formation est presque exclusivement tournée vers le milieu scolaire, en appui sur des stages d'observation et de pratique accompagnée (M1), en responsabilité ou pratiques accompagnées (M2) et sur le mémoire (M2) sans parvenir à une logique intégrative. La proposition de développer une approche par compétences semble intéressante pour éviter cette juxtaposition et passer ainsi d'une logique de « blocs de connaissances » à des « blocs de compétences professionnelles en interaction ».</p> <p>Concernant d'éventuelles difficultés chez un étudiant fonctionnaire stagiaire durant les stages, l'équipe pédagogique prévoit une procédure de signalement qui permettra un aménagement du parcours de formation afin d'aider l'étudiant à surmonter cette difficulté.</p> <p>La fiche RNCP est complète et compréhensible.</p>
Place des projets et des stages
<p>La progressivité et les objectifs visés par les deux stages de M1, puis le stage en responsabilité pour les titulaires du concours sont clairement énoncés. Ces stages ont pour objectif le développement progressif des compétences professionnelles par une analyse réflexive sur les pratiques en milieu scolaire. Celle-ci s'appuie sur des dispositifs communs aux différents parcours qui impliquent formateurs de terrain et universitaires : en M1 et M2, ce sont des « TD (travaux dirigés) délocalisés » dans les établissements qui réunissent des étudiants avec des acteurs professionnels et universitaires, complété en M2 d'un tutorat mixte. Cependant, cet objectif est encore insuffisamment atteint, les juxtapositions théorie/pratique sont identifiées comme étant encore trop importantes. Le manque d'opérationnalité de ce dispositif et l'absence de visite en établissement risque d'affaiblir le potentiel formatif des stages.</p> <p>Les M1 non lauréats du concours bénéficiant d'un cursus adapté ont un stage obligatoire en situation de non responsabilité de deux fois 72h. Ce stage peut toutefois être remplacé par une expérience internationale ou une expérience en milieu professionnel permettant de donner une ouverture professionnelle au master hors Education Nationale.</p>

<p>Le partenariat avec le Ballet Preljocaj, qui implique tous les parcours (mais un nombre restreint d'étudiants), permet d'aborder la démarche de projets d'éducation culturelle et artistique transdisciplinaires. Ces projets sont des appuis pour développer l'approche par compétences souhaitée par la formation.</p>
<p>Place de l'international</p>
<p>Le riche partenariat international permet une mobilité étudiante, mais orienté uniquement vers l'accueil d'étudiants étrangers (accueil de 70 à 80 étudiants depuis 2013, un seul sortant seulement). Des accords de mobilité pour la mention <i>MEEF 2D</i> existent pourtant avec les écoles ou les universités de différents pays (Europe/Erasmus, Afrique de l'Ouest/projet PARRAF (programme d'Appui à la Recherche en réseau en Afrique), pourtour méditerranéen). Différents partenariats internationaux en cours devraient contribuer à une coopération pour la mention <i>MEEF 2D</i>. L'enseignement des principales langues européennes est dispensé pour atteindre le niveau B2 (commun à tous les étudiants d'un même site). Il existe un dispositif de rattrapage en M1 pour atteindre le niveau B1 exigible à l'entrée en M1, rien n'est dit sur le rattrapage des étudiants n'atteignant pas le niveau B2 en fin de master, les crédits des UE de langues vivantes n'étant pas compensables.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>
<p>Les passerelles (ou le maintien dans le parcours d'origine) pour les M2 non lauréats sont présentées. Un bilan par l'équipe pédagogique autorisant ou non l'étudiant à être maintenu dans son parcours s'apparente à une méthode de sélection à l'entrée en M2. Les non lauréats au concours autorisés à poursuivre en <i>MEEF 2D</i> bénéficient d'un dispositif d'aide (120h, commun aux trois mentions MEEF). Certains non lauréats sont orientés et autorisés à poursuivre en master <i>MEEF Pratiques et ingénierie de la formation</i> qui présente une certaine cohérence dans le parcours de formation avec la mention <i>MEEF 2D</i>. Il est également précisé que les non lauréats peuvent également être orientés vers un autre master sans autre précision. Il n'est donc pas possible de préjuger de la pertinence de l'orientation vers ces autres masters. Les besoins spécifiques des étudiants en situation de handicap sont pris en charge par un dispositif d'accueil coordonné par des référents handicap aux différents niveaux de l'organigramme de l'ESPE, ce dispositif vise à construire des projets d'études personnalisés.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>
<p>L'ESPE propose un accompagnement très satisfaisant à la VAE puisque le taux de validation totale oscille entre 76 et 89 %. Un bureau VAE situé à l'ESPE (avant 2014) permettait de conseiller et d'orienter les candidats, ce qui facilitait la reprise d'études. Ce bureau a été transféré aux services de l'Université d'Aix-Marseille. Cette restructuration ayant divisé par trois le nombre de candidats a été préjudiciable ; Le manque d'accompagnement de l'ESPE dans ce changement d'organisation devrait pouvoir être pallié par la campagne d'information envisagée. Le cadre de la formation bénéficie d'une importante infrastructure numérique (salles équipées, ressources, plateforme d'<i>e-learning</i>). Cette infrastructure potentiellement favorable au développement des compétences TICE (Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement), à de nouvelles modalités de formation (asynchrone, hybride, visioconférences), et de collaboration, est à ce jour insuffisamment exploitée. Les outils sont ressentis comme complexes principalement par les formateurs de l'ESPE. Une stratégie d'accompagnement et de formation des formateurs est envisagée pour soutenir l'intégration du numérique dans la formation.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>
<p>Le nombre de personnes composant les jurys du diplôme, des VAE et validation des acquis professionnels (VAP) et leur fréquence de réunion sont clairement présentés et justifiés. La composition des jurys (excepté le jury VAE) privilégie nettement les enseignants au détriment des professionnels. Les jurys du diplôme sont composés par des représentants des différents sites. Les modalités d'évaluation sont identiques pour tous les parcours. L'évaluation se fait par un contrôle continu et intégral en M1 et M2, cependant, les étudiants en situations particulières (vie active, sportif, handicap, formation à distance...) sont pris en compte et peuvent opter pour un contrôle terminal. Les règles d'obtention des ECTS, de compensation entre UE ou entre semestres, de bonus sont clairement énoncées. Elles sont plus facilitatrices en M1 qu'en M2. Les compétences liées à la maîtrise d'une langue étrangère et au numérique sont les seules qui sont validées par des crédits non compensables en fin de M2. L'évaluation des étudiants est alourdie par le nombre de notes à attribuer. L'évaluation de compétences communes à plusieurs UE à partir de productions réalisées par les étudiants est une piste explorée pour dépasser cette difficulté. L'évaluation est encore complexifiée par la diversité des outils aux logiques différentes qui ne sont pas harmonisés.</p>

Suivi de l'acquisition de compétences

Concernant l'acquisition des compétences numériques, des correspondants assurent sur chaque site une veille afin que la formation au numérique soit intégrée aux enseignements et répondent aux besoins des formateurs. Un portfolio numérique, pour capitaliser l'ensemble des expériences acquises dans l'usage des outils numériques aux différents moments de la formation, contribue au suivi à l'évaluation de ces compétences. Ce dispositif est commun aux autres mentions. Les limites de cette mise en œuvre sont pointées : les étudiants ne faisant pas le lien entre l'usage du portfolio et le développement de leurs compétences professionnelles et se limitant à des dépôts de documents.

Concernant l'acquisition des compétences professionnelles, des outils d'évaluation sont partagés par les différents acteurs intervenants dans le suivi des stages.

L'autoévaluation de la formation fait par ailleurs état de la difficulté à développer des enseignements et des modalités d'évaluation centrées sur des compétences professionnelles plutôt que sur des connaissances. Pour progresser sur ce point, l'ESPE s'est engagée, à titre expérimental, à développer une approche par compétences.

Suivi des diplômés

Un suivi de l'insertion professionnelle des diplômés est réalisé d'une part par des analyses des données internes de l'ESPE qui sont fiabilisées par l'AMU, et d'autre part par des enquêtes du pôle pilotage évaluation d'AMU. Il n'existe encore aucun résultat concernant des cohortes ayant suivi la formation master *MEEF*.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

La démarche d'auto-évaluation de la formation s'appuie sur deux dispositifs dont les liens sont peu explicités :

- Les conseils de perfectionnement

Le fonctionnement, la composition, les fonctions et la relation au conseil d'orientation scientifique et pédagogique et des conseils de perfectionnement sont précisément indiqués. Le conseil de perfectionnement est la seule instance qui réunit des représentants des étudiants avec les différents acteurs de la formation. Les remédiations opérées et les perspectives d'évolution mentionnées permettent de comprendre que les conseils de perfectionnement, bien qu'améliorables dans leur fonctionnement, jouent pleinement leurs rôles.

- L'observatoire académique des formations de l'ESPE

Cet observatoire réalise des enquêtes en ligne auprès des étudiants et des responsables de parcours. Ces enquêtes ont pour objectif d'une part de concourir à l'évolution de la politique de formation et d'autre part de faciliter la coordination de la formation avec les partenaires institutionnels hors ESPE.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- La capacité d'autocritique reposant sur les dispositifs d'autoévaluation et les nombreuses propositions d'évolution présagent de progrès à venir.
- La volonté, malgré les obstacles, d'expérimenter des démarches, de développer des outils pour faire de l'équipe pédagogique une véritable communauté de travail.
- La mention est largement ouverte aux professionnels en réorientation ou en approfondissement, soit titulaires du diplôme requis, soit par des procédures de VAE efficace.
- La diversité des partenariats, en particulier dans le domaine de la culture scientifique et artistique dans la formation des futurs enseignants.
- L'infrastructure numérique potentiellement porteuse de pédagogies innovantes et de collaboration.
- La richesse et la précision des informations données permettent une bonne compréhension de la formation.

Points faibles :

- La diversité du public (parcours personnel, discipline), des parcours de formation, des statuts des étudiants du M2, l'éclatement sur plusieurs sites fragilisent la cohérence et la progressivité de la formation tant sur le plan des contenus que sur celui de l'organisation.
- Une formation dont les débouchés sont très orientés « enseignement en milieu scolaire » et qui conduit à une sélection à l'entrée en M2.
- L'action insuffisamment concertée entre les formateurs de terrain et les enseignants-chercheurs qui conduit à une juxtaposition encore trop importante des actions de formation, des stages et des enseignements.
- La place de la recherche en M1 qui semble délaissée au profit d'une préparation au concours.
- L'absence d'équipes pédagogiques de l'UAPV pour les parcours conçus en collaboration dispensés à Avignon.

Avis global et recommandations :

Si la réussite au concours doit être visée, la mention doit d'une part s'attacher à préparer aux métiers de l'enseignement sur les deux années et d'autre part s'ouvrir aux métiers de l'éducation en milieu extrascolaire. Il est conseillé d'introduire une véritable initiation à la recherche dès le M1 et d'orienter la formation pour une professionnalisation dans le milieu extrascolaire. Une telle orientation permettrait de ne pas sélectionner les étudiants non lauréats du concours en M2.

Le développement d'une approche curriculaire pourrait contribuer à renforcer la cohérence de la formation (entre les UE, entre la formation pratique et théorique) et à faciliter l'évaluation. Les usages offerts par l'infrastructure numérique méritent d'être développés.

La mise en place de réunions pluriannuelles en présentiel des équipes pédagogiques avec le responsable de parcours devrait être actée pour améliorer la collaboration au sein des équipes pédagogiques. Il serait important de reconsidérer la place de l'UAPV dans les parcours portés par les deux universités (AMU et UAPV).

Il serait intéressant de travailler la mobilité internationale sortante qui reste faible et qui ne bénéficie pas suffisamment de la richesse des partenariats internationaux.

D'un point de vue plus formel, l'utilisation des sigles trop abondante et le manque de concision nuisent à la lecture et à l'appréciation du dossier.

Observations de l'établissement

Le Président de l'université

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département d'Évaluation des
Formations

Objet : Observations aux rapport d'évaluation
des experts HCERES sur les formations
N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS
Tél : 04 42 17 27 31
nathalie.almeras@univ-amu.fr

Pièce(s) jointe(s) : 1 document

Marseille, le lundi 24 avril 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les formations et les champs de formations.

Comme demandé dans ledit mail, nous vous faisons part de nos observations dans le document joint.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.


Yvon Berland



Objet : Observations sur les rapports d'évaluation de l'HCERES

Marseille, le mardi 18 avril 2017

Observations sur les rapports d'évaluation du master MEÉF par l'HCERES

Les quatre rapports d'évaluation du master MEÉF (un rapport par mention) constituent un apport dans la dynamique de construction de cette formation universitaire professionnalisante par le regard extérieur apporté par les experts. Toutefois, ces rapports appellent quelques observations afin de préciser cette dynamique globale qui est à l'œuvre et dont l'examen de chacune des mentions considérée séparément a du mal à rendre compte.

Les organisations mises en place à Aix-Marseille visent à répondre aux objectifs assignés à ces formations par le Ministère. Nous nous sommes efforcés de construire ces dernières en les inscrivant dans un continuum qui s'initie en 2^e année de licence et se poursuit jusqu'aux deux premières années de titularisation. Pour autant, la place et la nature des épreuves des concours de recrutement constituent un point de rupture dans ce continuum entre la période avant le concours et la période après le concours. Nous nous sommes efforcés d'atténuer autant que faire se peut cette rupture et d'organiser les semestres pour que la première année de master ne se résume pas à une année de bachotage. Si l'on en juge par les bons résultats aux différents concours, ce choix n'est pas trop malencontreux.

Le caractère universitaire n'est pas simplement lié au fait que l'ÉSPÉ d'Aix-Marseille est une composante d'AMU. Il relève d'une volonté affichée d'adosser ces formations à la recherche en éducation ; c'est un des rôles assignés à la fédération de recherche (FED 4238 SFERE-Provence) réunissant dix-huit unités de recherche ; c'est également cet effort de structuration de la recherche en éducation qui a conduit l'université à inscrire dans sa politique scientifique le domaine transverse « Apprentissage et Éducation ». De fait, cette structuration naissante commence à produire des effets sur l'organisation des formations.

Le caractère professionnalisant des formations relève, notamment, du partenariat avec l'académie d'Aix-Marseille. La mise en place des dispositifs articulant recherche, formation et terrain ne relèvent pas de la simple juxtaposition mais de la création de synergies entre ces trois pôles et c'est à cela que nous nous sommes attachés depuis la création de l'ÉSPÉ. Sans doute, notre bilan d'auto-évaluation n'était-il pas assez explicite sur ce point mais l'organisation mise en place est assez originale et en rupture avec ce qui était organisé par les IUFM.

Nous compléterons cette observation générale par quelques points particuliers, détaillés ci-après.

Organisation des enseignements de tronc commun :

Dès la rentrée 2016, il a été décidé de remédier aux faiblesses d'organisation et d'efficacité des enseignements de Tronc Commun en les structurant fortement autour d'une culture professionnelle commune définie par le nouveau référentiel métier porté par la loi de refondation de l'école. L'entrée « métier » a été privilégiée avec une focalisation sur la professionnalité enseignante.

Les quatre UE de culture commune ont été repensées autour d'équipes pluridisciplinaires, pluri-catégorielles et pluri-institutionnelles, impliquant tous les enseignants et enseignants-chercheurs affectés à l'ÉSPÉ et renforcées par des formateurs des partenaires du projet académique. Chaque équipe constituée construit une organisation des quatre UE pour répondre aux objectifs institutionnels tout en mettant en œuvre des dispositifs pédagogiques innovants (par exemple, démarche de projet, pédagogie inversée, approche par résolution de problèmes, approche par compétences...). Un dispositif d'accompagnement des équipes a été mis en place pour coordonner et assister leur travail.

Ces collectifs de travail mêlant expériences personnelles et champs d'intervention multiples, compétences internes (ÉSPÉ, AMU, SFERE Provence) et externes (partenaires institutionnels et associatifs), contribuent à la construction de projets pérennes de formation qui visent à développer les compétences professionnelles communes fondées sur des ressources communes et sur une articulation à la recherche.

Suivi formatif des stages professionnels sur le terrain

Les visites formatives sont assurées, comme le prévoient les textes, par les tuteurs de terrain chargés du suivi et de l'accompagnement de proximité des fonctionnaires stagiaires, mais aussi par les CPC pour le premier degré.

Le TD délocalisé est une modalité de tutorat mixte fondé sur le développement de pratiques réflexives. Plutôt que de multiplier les visites dans les classes (qui sont vécues comme « infantilisantes » par les

fonctionnaires-stagiaires), le TD délocalisé sur le lieu de stage permet d'organiser des échanges sur les pratiques des fonctionnaires-stagiaires (quatre à cinq par groupe) avec leurs tuteurs de terrain, les autres acteurs de terrain et le référent universitaire. Les échanges sont directement en lien avec les pratiques des étudiants, le développement de leurs compétences professionnelles et les savoirs d'expérience et d'action.

À visée formative, le TD délocalisé est une occasion de discussions entre les stagiaires et les différents membres experts en matière d'enseignement et d'éducation. Il permet également de renforcer, d'une part, la nécessaire proximité d'engagement tuteur/tuteuré et, d'autre part, l'accompagnement de chaque étudiant par une équipe plurielle. Incidemment, les échanges permettent aux tuteurs de discuter de leur pratique de tutorat. Le TD délocalisé est au cœur de l'analyse du développement professionnel de l'enseignant stagiaire à travers des processus de réappropriation organisés par l'utilisation des e-portfolios, des enseignements des UE adossées au stage en intégrant les informations identifiées par les stagiaires sur leur pratique et leur capacité à résoudre leurs difficultés en situation de travail.

La place de la formation à et par la recherche

L'adossement à la recherche est rendu plus explicite pour toutes les UE, qu'il s'agisse des enseignements de tronc commun ou des enseignements disciplinaires, didactiques et pédagogiques. Cet adossement s'organise par une forte articulation terrain/formation/recherche dans laquelle les stages professionnels (SOPA en M1 ou en responsabilité en M2) occupent un rôle central. En privilégiant les démarches de projet, en ancrant les projets sur des problématiques de terrain rencontrées lors des stages et en enrichissant les enseignements des apports de la recherche, tant au niveau des contenus que des méthodologies, nous créons les conditions d'une formation à et par la recherche sur les deux années. En M2, le mémoire favorise l'encadrement de ce travail réflexif à partir des pratiques, dans le cadre d'un projet visant la production de résultats selon une méthodologie de recherche scientifique.

Partenariat avec l'UAPV

L'UAPV est un partenaire important dans le projet académique. Il permet, notamment, d'assurer un débouché professionnel à des étudiants de licence vers les métiers du MEÉF sur la zone géographique du Vaucluse, étudiants qui viendraient difficilement en formation à Aix ou Marseille. Pour la mention 2nd degré, les responsables des formations des secteurs ALLSH et ST de l'UAPV sont associés au pilotage et à l'organisation des parcours et de la mention, au même titre que ceux de l'AMU ; ils ont des représentants dans le bureau de cette mention et siègent dans tous les conseils de perfectionnement. Plus généralement, l'UAPV est associée à toutes les instances de l'ÉSPÉ et y participe assidument.

Procédure d'orientation pour les non-lauréats autorisés à poursuivre en M2

Après les épreuves du concours, chaque non-lauréat est invité à un entretien avec l'équipe pédagogique qui l'a suivi durant l'année de M1. Le bilan partagé permet de discuter de son orientation future autour des indicateurs suivants :

- Moment de l'échec au concours (dès l'admissibilité ; après les épreuves d'admission) ;
- Prise en compte des difficultés à même d'expliquer l'échec au concours à partir du relevé de notes aux épreuves et des sujets corrélatifs ;
- Degré d'engagement dans la formation de M1 et niveau atteint (performances notées via les MCC) pour l'obtention du master 1 ;
- Aptitude à l'analyse et à la conscientisation de la nature des difficultés et des pistes pour les surmonter ;
- Présentation argumentée et construite d'un projet d'orientation.

Les mobilités à l'international

En termes de mobilité sortante, les conditions externes qui pèsent sur le master MEÉF (concours de recrutement en master 1 et charge de service d'enseignement en master 2) limitent fortement l'engagement des étudiants. Un travail en cours avec l'académie devrait permettre d'avoir un peu plus de souplesse sur le master 2 et permettre d'inscrire de manière significative les stages à l'étranger pour nos étudiants FSTG. La généralisation de l'acquisition d'expérience dans un autre système éducatif que le système français suppose d'accroître encore plus la distinction entre le processus de recrutement de fonctionnaires par l'Éducation nationale et l'organisation de la formation universitaire professionnelle des enseignants et des personnels d'éducation. Un tel développement serait un pilier fort de cette formation afin de permettre à tous ces futurs professionnels de découvrir et d'apprendre d'autres organisations scolaires, notamment en ce qui concerne les approches de l'éducation pour tous, de la lutte contre les discriminations, de l'égalité des chances mais aussi des démarches pédagogiques en matière de savoirs fondamentaux.

Le potentiel d'accords et de partenariats internationaux, soutenus par la politique d'AMU et largement adossés à des collaborations de recherche, rend l'ESPÉ d'Aix-Marseille très attractive. Nous devons accentuer notre effort, notamment pour améliorer notre communication sur notre offre de formation auprès de nos homologues universitaires étrangers, quelle que soient les formes d'organisation de la formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation mises en place dans leur pays et leur institution.

La mention Pratiques et ingénierie de la formation

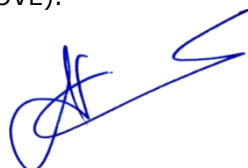
S'agissant de la mention Pratiques et ingénierie de la formation, la déclinaison qui en est faite dans la prochaine offre de formation tient compte des points faibles soulevés dans le rapport d'évaluation et en particulier du fait que la durée du parcours Responsable d'organisme et d'ingénierie de formation doit être compatible avec la durée minimum d'un contrat de professionnalisation.

Un travail de concertation effectué au niveau de la mention pour cette nouvelle offre par le conseil de mention a aussi permis de définir les compétences communes à tous les parcours de la mention. Ce travail va dans le sens d'une mise en cohérence des différents parcours de la mention qui joue un rôle important dans le développement de la professionnalisation des formateurs et de la recherche en éducation.

Les réunions du conseil de mention ont d'ailleurs lieu de façon régulière pour organiser les changements successifs indispensables afin de donner l'orientation définitive de cette mention qui a pour vocation de conduire les étudiants du parcours recherche vers le doctorat et les étudiants des autres parcours vers une insertion professionnelle alternative (justifiant la singularité du parcours Rédacteur professionnel) dans des secteurs des métiers de la formation distincts de ceux des autres mentions du master MEEF (premier et second degrés et encadrement éducatif).

Les professionnels engagés dans la mention relèvent aussi pour ce qui est du parcours recherche de l'équipe pédagogique cela explique l'apparente faiblesse dans la proportion des interventions de professionnels fléchées comme telles qui ne concerne que les autres parcours (responsable de formation et rédacteur professionnel).

Les retours des étudiants en matière d'insertion et d'évaluation de la formation seront davantage pris en compte dans la future offre (Statistiques d'insertion et enquêtes OVE).



Jacques Ginestie